Assemblée générale : Procès-verbal de l'assemblée des délégués

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1907)**

Heft 68

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Août 1907 | N° 68 | Août 1907

Prix du Numéro . . . . . 25 cts.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer . . . . . 25 cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Procès-Verbal de l'Assemblée des délégués. Procès-Verbal de l'Assemblée générale, Fribourg, 23 juin 1907. L'Assemblée générale de Fribourg. — 2° Comite Central 1907—1908. — 3° Exposition de la Société. Exposition municipale Genève 1907. — 4° A propos du nouveau règlement de la commission fédérale des Beaux-Arts. C. Th. Meyer (Munich). — 5° L'Art Suisse. Louis Ritter (Neuchâtel). — 6° Rectification. — 7° Nouvelles Diverses. Expositions. Bibliographie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de l'assemblée des délégués, tenue à Fribourg à l'Hôtel de la Tête Noire, le samedi 22 juin, à 2 h. 1/2.

Il est procédé à la vérification des pouvoirs des délégués qui sont :

Pour la section	Aarau	MM.	Bolens.
	Bâle	»	Châtelain,
		»	de Goumois.
	Berne	»	Brack,
		»	Tièche.
	Fribourg	»	de Schaller R.
	Genève	»	Coutau,
		»	De Lapalud,
		»	Dunki,
		»	de Saussure.
	Lausanne	»	Briffod,
		»	Hermenjat.
	Lucerne	MM.	Emmenegger.
	Neuchâtel	»	Jeanneret,
		»	Röthlisberger.
	Paris	»	Poetzsch,
		»	Reymond.
	Valais	»	Muret.
	Zurich	»	Meier,
		»	Righini,

soit 11 sections et 20 délégués.

Les sections de Munich et du Tessin ne sont pas représentées.

M. Silvestre P. C. est chargé de présider l'assemblée. MM. Brak, Berne, et Maunoir S. C. sont désignés comme rapporteurs.

Il est décidé que pour simplifier la besogne de l'assemblée générale les décisions de l'assemblée des délégués seront lues au moment où chacun des objets qu'elles concernent sera mis en discussion.

N° 6. *Modification à l'art. 49 des statuts* (proposition de Zurich).

Cette proposition a été admise à l'unanimité moins 1 voix (Valais) et modifiée comme suit :

« Toute modification aux statuts devra être communiquée au C. C. quatre mois avant l'assemblée générale et aux sections trois mois à l'avance par la voie du journal. Les réponses des sections devront paraître dans le journal un mois avant l'assemblée générale. »

N° 7. *Date de l'assemblée générale.*

L'assemblée générale aura lieu dans la première quinzaine de juin.

Proposition adoptée par 12 voix.

N° 8. *Nomination du P. C. à l'assemblée générale* (proposition de Genève).

La proposition qui est celle-ci : « L'assemblée générale élira le P. C. sur la proposition qui aura été faite par l'assemblée des délégués » est adoptée à l'unanimité.

N° 9. *Exposition de la Société.*

Les démarches de la section de Zurich, de même que celles du C. C. à Lausanne pour trouver un local sont restées sans résultat. Il est entendu cependant que nous ferons tout notre possible pour obtenir cet automne les locaux qui nous ont servi à Bâle il y a deux ans. Tous les délégués sont d'avis qu'il faut arriver à faire cette exposition cette année, d'autant plus que notre P. C. a demandé éventuellement une subvention à la Commission fédérale des B.-A., demande dont il sera tenu compte. La motion suivante est votée à l'unanimité : « Dans le cas où notre Exposition n'aurait pas lieu cette année, elle serait reportée à l'année qui suivra le salon fédéral avec demande de subvention fédérale. »

N° 10. *Augmentation de la cotisation.*

Toutes les sections sont d'accord sauf Valais et Bâle. Il est décidé par 14 voix contre 3 (Bâle 2, Valais 1) de porter la cotisation centrale à 8 francs.

N° 11. *Membres passifs* (proposition Girardet).

L'admission des membres passifs est admise en principe par 11 voix contre 7. Le règlement les concernant, préparé par le C. C. est accepté, mais le chiffre de leur cotisation est porté de 10 francs à 20 francs dont le quart pour la section (15 voix).

N° 12. *Augmentation des pouvoirs des délégués* (proposition Zurich).

L'assemblée des délégués invite les sections à ne plus donner aux délégués de mandat impératif.

N° 13. *Réorganisation du C. C.* (proposition de M. Röthlisberger).

Cette proposition a été longuement discutée et tellement amendée que son auteur a déclaré la retirer vu qu'elle n'était plus du tout celle qu'il avait présentée.

N° 15. *Admission de candidats.*

Après une très longue discussion l'état de choses actuel est maintenu, mais avec cette restriction que le fait d'avoir exposé au Turnus ne suffira pas comme titre pour pouvoir être reçu membre de la société.

N° 14. *Admission des femmes artistes.*

Cette question considérée comme suffisamment approfondie par toutes les discussions précédentes est mise aux voix et adoptée par 9 voix contre 8, 1 abstention (Valais).

Par 12 voix l'assemblée décide de les admettre au même titre, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que nous.

Nomination du président central.

La candidature de Silvestre est acceptée et sera proposée à l'assemblé générale.

Il est nommé une commission dont font partie : MM. Röthlisberger (Neuchâtel), Emmenegger (Lucerne), Righini (Zurich), Châtelain (Bâle), qui sera chargée de traduire pour une réédition qui s'impose les statuts tels qu'ils sortiront de la discussion.

Vérificateurs des comptes.

MM. R. de Schaller (Fribourg) et Tièche (Berne) sont nommés vérificateurs des comptes.

Le rapporteur,
GUSTAVE MAUNOIR.

Procès-verbal de l'assemblée générale, tenue dans la salle du Grand Conseil à Fribourg le 23 juin 1907, à 10 h. 1/2, sous la présidence de M. Albert Silvestre, président central.

La séance est ouverte par la lecture du rapport du président central.

Chers collègues,

Le rapport de votre comité sera court.

Les 6 mois pendant lesquels nous nous sommes trouvés à la tête de notre Société étaient manifestement insuffisants pour faire aboutir les importantes modifications, que nous avons exposées dans notre journal, qui font partie de notre programme et que nous désirerions voir introduire dans l'organisation de notre société, parce qu'elles nous paraissent nécessaires à son développement.

Nous voudrions en effet la voir accentuer toujours davantage son caractère de groupement de professionnels, unis pour la défense de leurs intérêts, caractère devant la distinguer des sociétés d'amateurs ayant des buts différents, et devant nous donner l'autorité nécessaire pour faire prévaloir notre manière de voir.

Le moment est venu d'élargir un peu le cadre dans lequel nous sommes enfermés, et l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui renferme un certain nombre de propositions qui nous amèneront à ce résultat.

Il y en a d'autres, elles viendront en temps voulu ; pour le moment il suffit que nous nous entendions sur les principales questions qui vous sont posées, et nous aurons fait un bon pas en avant.

Nous n'avons pas l'intention de vous énumérer à nouveau ces projets. Chacun de vous a pu lire dans le journal le résultat de la consultation des sections. L'assemblée des délégués les a examinées à son tour, et vous allez tout à l'heure vous prononcer sur leur sort.

Sans vouloir influencer votre vote ni écourter une discussion utile, nous vous prions cependant de bien considé-